



SORTIE DE BAIL

Par maxdupuis

Bonjour,

Nous avons reçu notre décompte de caution suite à l'état des lieux de sortie bail location .
Le propriétaire nous réclame 190 euros de nettoyage d'appartement. Rien d'indiqué explicitement dans l'état des lieux de sortie . Bien sûr il n'a pas de facture pour cette retenue .
J'ai des photos de l'appartement à la sortie qui est en parfait état.
Que dois je faire ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce n'est pas une "caution" c'est un dépôt de garantie.
Et vos photos ne servent à rien, c'est l'état des lieux signé des 2 parties qui fait foi.

Réponse ici :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269[/url]

Et n'oubliez pas de réclamer aussi l'indemnité par mois de retard.

Par maxdupuis

Merci mais cela ne répond pas à ma question .

Par yapasdequoi

Avez-vous cliqué sur le lien et lu la page ?

Que dois je faire ?

Pour mettre en demeure le propriétaire de rendre le dépôt de garantie et payer la pénalité, le locataire doit lui envoyer une lettre recommandée avec avis de réception

Lorsque le propriétaire refuse de rendre le dépôt de garantie malgré cette lettre recommandée, le locataire doit engager d'autres démarches, qui dépendent du montant dû par le propriétaire :

Veillez vous donner la peine de lire le reste du texte.

Par maxdupuis

Vous ne répondez toujours pas à ma question

Par yapasdequoi

Si vous ne comprenez pas la réponse, contactez votre ADIL ou un avocat.

Par Isadore

Bonjour,

Que dois je faire ?

Je me permets de reformuler : il vous faut envoyer un courrier à votre ancien bailleur pour réclamer le remboursement intégral de votre dépôt de garantie. Le courrier doit être en recommandé avec accusé de réception.

Est-ce que les explications vous semblent plus claires ainsi ?

Par yapasdequoi

De plus le lien fourni propose un modèle de lettre à personnaliser et envoyer au bailleur en recommandé avec accusé de réception.